

PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 11 Décembre 2025

La séance est ouverte à : 19 h 00.

Présents : Mrs DUCHIRON Sébastien, CAUSSE François, PINEL Didier, SEMAVOINE Fabien, DELERUE Daniel, CHAPUT Christophe, GENTY Didier, M. MOCQUES Jean-Pierre, Mmes LAMBERT Célia, PAILLER Judith, PEYRAUD Annie.

Représentés : Mme GENTY Elise donne pouvoir à M. GENTY Didier, Mr DUBOIS Ludovic donne pouvoir à Mr PINEL Didier.

Absent : Mr LAVALETTE Stéphane

Président de séance : M. PINEL Didier

Le quorum étant réuni le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire informe de l'ajout d'une délibération.

.....

- 1) - Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.
- 2) - **Election du secrétaire de séance** : M. PAILLER Judith est élue secrétaire de séance.
- 3) - **Comptes rendus des réunions**

A) ATELIER TERRITORIAL

Lors de cette réunion annuelle avec les services de la Sous-préfecture et de la Préfecture les modalités de constitution des demandes de subventions DETR -DSIL-Fond vert ont été rappelées.

Il a été précisé qu'aucun chiffre des fonds qui seraient consacrés à ses demandes ne pouvaient être annoncé, la loi de finance n'étant pas votée.

- Le seuil plancher des travaux éligibles est de 2500€
- Les projets doivent être des projets d'investissement
- Des cas particuliers d'incompatibilité avec d'autres demandes (ex : pour les monuments historiques et la DRAC)
- Les rénovations énergétiques sont éligibles à la DSIL
- Les devis ne peuvent être signés qu'après validation du dossier
- Une délibération doit valider le projet
- Pas de commencement de travaux avant l'accusé de réception du dossier
- Préciser si d'autres demandes de subvention concernant le projet ont été déposées
- Date limite de dépôt des demandes le 20 décembre sous forme dématérialisé
- Les sites ayant bénéficié de subventions doivent être conservés durant 5 ans dans le patrimoine communal.

B) REPOSES AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Lors de cette réunion les différentes formes de violences intrafamiliales ont été évoquées en particulier au travers d'un témoignage d'une victime.

La mise en place d'une structure ERRE relais de l'égalité est programmée, elle s'appuiera entre autres sur des référents communaux (Maire, secrétaire de mairie). Une formation de ces référents sera programmée, leur permettant d'apprendre la conduite à tenir lorsqu'ils recevront des signalements. Divers outils de signalement de protection des victimes potentielles ont été présentés

C) COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

La commission de contrôle s'est réunie et a procédé à la révision et mise à jour de la liste électorale qui sera utilisée lors des prochaines élections.

D) SYDED

Dans le cadre de sa prochaine feuille de route trisannuelle, le SYDED a organisé un temps de travail, entre les élus et les équipes du syndicat, le vendredi 28 novembre après-midi. La commune et la communauté de communes étaient très bien représentées, pour y défendre nos intérêts, par rapport à d'autres. Dans un premier temps les élus ont été invités à réfléchir, individuellement sur les déchets selon différents items par écrit. Dans un deuxième temps, cette fois en petits groupes, une synthèse leur a été demandée quant aux avantages, inconvénients, perspectives et améliorations. Enfin, chaque élu, a eu à attribuer « une note » (8 points à distribuer) aux 22 objectifs futurs du SYDED. La majorité des votes ayant porté sur une augmentation de la communication du syndicat, une sensibilisation des actuels et futurs élus, une accentuation des actions de tri hors foyer, un meilleur maillage des déchetteries et enfin une mutualisation plus importante des moyens. Le Syded se chargeant de la compilation des travaux de l'après-midi afin d'en réaliser une synthèse et de prioriser certains objectifs en fonction des résultats obtenus. »

4) DIVERS

- Arrivée d'un nouvel agent technique Jean Baptiste SARI a rejoint Stéphane IMBERT au service technique, suite au départ en retraite de Xavier PINGAUD a qui l'assemblée municipale adresse ses remerciements pour le travail effectué durant ces années de présence
- Problèmes récurrents sur matériel technique Le Maire fait remonter auprès de l'assemblée municipale des problèmes rencontrés par deux fois sur un des deux tracteurs en service.
- Rencontre avec l'inspectrice d'académie La nouvelle inspectrice d'académie est venue se présenter. Lors de cette rencontre en nos locaux et la présence de Patrice MIRGUET Maire de la commune de St Amand-Magnazeix avec qui nous sommes en RPI, il nous a été rappelé que la baisse démographique qui se poursuit impactera tôt ou tard nos écoles. L'inspectrice nous a invité à une période de réflexion pour essayer de trouver des solutions nous permettant d'éviter à moyen terme des fermetures de classes ou d'école
Les deux Maires ne tarderont pas en concertation avec les institutrices à réfléchir à des propositions constructives allant dans l'intérêt général.

DECISIONS

**Mobilisation de la
DETR pour des
travaux de
réhabilitation
électrique, phonique
et thermique d'un
logement communal
situé au 38 avenue
de la Promenade**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que les dossiers de demandes de DETR au titre de l'exercice budgétaire 2026 doivent être déposés sur la plateforme demarches-simplifiees.fr au plus tard le 30 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter une aide financière pour les travaux de réhabilitation électrique, phonique et thermique d'un logement situé 38 avenue de la Promenade dont le coût total s'élève à 38 374,20 € HT. Ce montant se décompose ainsi qu'il suit :

- Plâtrerie, isolation : 4 245,00 € HT (Cf. devis SARL MARGOT ET FILS)
- Menuiseries phoniques (fournitures) : 5 726,11 € HT (Cf. devis ADAM)
- Menuiseries phoniques (pose) : 1 460,00 € HT (Cf. devis EI LAVERGNE François)
- Chauffage : 7 875,36 € HT (Cf. devis SARL DUMONTEIL Pascal)
- Électricité : 6 973,24 € HT (Cf. devis SARL DUMONTEIL Pascal)
- Rénovation façade : 5 440,00 € HT (Cf. devis SARL ROULON Alex)
- Travaux en régie (salaire, charges) : 3 932,80 €
- Travaux en régie (fournitures) : 2 721,69 € HT (Cf. devis TOLLENS)

Après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une mobilisation de la DETR pour les travaux de réhabilitation électrique, phonique et thermique d'un logement situé 38 avenue de la Promenade dont le coût total s'élève à 38 374,20 € HT :
 - Plâtrerie, isolation : 4 245,00 € HT (Cf. devis SARL MARGOT ET FILS)
 - Menuiseries phoniques (fournitures) : 5 726,11 € HT (Cf. devis ADAM)
 - Menuiseries phoniques (pose) : 1 460,00 € HT (Cf. devis EI LAVERGNE François)
 - Chauffage : 7 875,36 € HT (Cf. devis SARL DUMONTEIL Pascal)
 - Électricité : 6 973,24 € HT (Cf. devis SARL DUMONTEIL Pascal)
 - Rénovation façade : 5 440,00 € HT (Cf. devis SARL ROULON Alex)
 - Travaux en régie (salaire, charges) : 3 932,80 €
 - Travaux en régie (fournitures) : 2 721,69 € HT (Cf. devis TOLLENS)
- **APPROUVE** le projet de réhabilitation électrique, phonique et thermique d'un logement situé au 38 avenue de la Promenade.
- **ARRÊTE** les modalités de financement de l'opération d'un montant total de 38 374,20 € dont 23 024,52 € de subvention et 15 349,68 € de fonds propres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Convention EC RTP

Nombre de membres

En exercice	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la proposition des « conventions de servitudes CS06 » avec la Société ENEDIS - EC RTP.

Les conventions ont pour objet d'accorder les travaux de raccordement éolien :

- Etablir à demeure dans une bande de 3m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 706 mètres ainsi que ses accessoires
- Etablir si besoin des bornes de repérage
- Sans coffret
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le découpage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages
- Utiliser les ouvrages désignés pour les besoins du service public de la distribution d'électricité

Monsieur le Maire propose aux élus de réserver une suite favorable à cette demande.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'approuver les conventions de servitudes avec ENEDIS - EC RTP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Temps scolaire

Nombre de membres

En exercice	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que les horaires actuellement mis en place dans l'école de Saint-Sornin-Leulac ont été arrêtés par délibération n°2017-29 du 11 juillet 2017, en 2020 par délibération N°2020-38 du 29 mai 2020, puis reconduits en 2023 par délibération N°2023-03 du 9 février 2023

Pour rappel, l'école fonctionne en semaine de 4 jours pour la grande section et le CP aux jours et horaires suivants : **lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h50-12h15 et 13h30-16h20.**

Cette organisation arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2025-2026, il est nécessaire de formuler une demande de renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour l'année 2026 à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, au plus tard le 2 avril 2026.

Monsieur le Maire propose aux élus de conserver la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et de maintenir les horaires journaliers de l'école municipale de Saint-Sornin-Leulac tels que précisés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2026.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de conserver la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et de maintenir les horaires journaliers de l'école municipale de Saint-Sornin-Leulac tels que précisés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire allant dans ce sens.

**Loyer du 32 bis
avenue de la
Promenade**

Nombre de membres	
En exercice	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale et par délibération n°2025-07, 2025-39 et 2025-51 que le logement situé au 32bis avenue de Promenade avait été mis à disposition gratuitement suite à l'arrêté de péril 001/2025 du 30 janvier 2025. Le Maire précise aux élus que le logement n'est toujours pas habitable en l'état. Au vu de ces éléments le Maire propose aux élus de se positionner sur le montant d'un loyer.

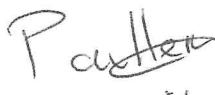
Le Maire propose aux élus de fixer un loyer mensuel d'un montant de 100 Euros pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 30 juin 2026.

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **FIXE** le loyer mensuel d'un montant de 100 €.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le(la) secrétaire de séance :



Le Maire,

